

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 617

8 mars 2012

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| European Power Systems S.A. ....          | 29592 | KPI Residential Property 2 S.à r.l. .... | 29591 |
| Falla Holding S.à r.l. ....               | 29590 | KPI Residential Property 2 S.à r.l. .... | 29591 |
| Financial Market Investments S.A. ....    | 29586 | KPI Residential Property 2 S.à r.l. .... | 29591 |
| Financial Market Investments S.A. ....    | 29590 | KPI Residential Property 4 S.à r.l. .... | 29604 |
| Financial Varim Holding S.A. ....         | 29586 | KPI Residential Property 4 S.à r.l. .... | 29604 |
| Financière Sainte Lucie S.A. ....         | 29585 | KPI Residential Property 4 S.à r.l. .... | 29591 |
| Finest International S.A. ....            | 29586 | KPI Residential Property 4 S.à r.l. .... | 29603 |
| Finghold S.A. ....                        | 29570 | KPI Residential Property 5 S.à r.l. .... | 29604 |
| FN-Services S.à r.l. ....                 | 29570 | KPI Residential Property 5 S.à r.l. .... | 29605 |
| Food&Drinks-Trading S.à r.l. ....         | 29586 | KPI Residential Property 5 S.à r.l. .... | 29605 |
| Freemont S.A. - SPF ....                  | 29586 | KPI Residential Property 5 S.à r.l. .... | 29605 |
| FSH ....                                  | 29587 | KPI Residential Property 6 S.à r.l. .... | 29615 |
| German Multi Industrial I S. à r. l. .... | 29588 | KPI Residential Property 7 S.à r.l. .... | 29615 |
| Gesma S.à r.l. ....                       | 29588 | KPI Residential Property 7 S.à r.l. .... | 29615 |
| Ginkgo Holding S.A. ....                  | 29588 | KPI Residential Property 7 S.à r.l. .... | 29615 |
| GlobeOp Financial Services S.A. ....      | 29605 | Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l. ....  | 29592 |
| Guyana Holding S.à r.l. ....              | 29587 | L'Atelier 2 ....                         | 29592 |
| Guyana Holding S.à r.l. ....              | 29588 | Merrill Lynch Investment Managers Hol-   |       |
| Guyana Holding S.à r.l. ....              | 29587 | dings S.à r.l. / B.V. ....               | 29584 |
| Inspir Developments S.A. ....             | 29616 | Merrill Lynch Investment Managers Hol-   |       |
| KHEPHREN Drancy Invest S.C.A. ....        | 29589 | dings S.à r.l. / B.V. ....               | 29570 |
| KHEPHREN Orléans Invest S.C.A. ....       | 29590 | Sharehood S.A. ....                      | 29615 |
| Konter Sàrl ....                          | 29589 | Valorimmo Invest S.A. ....               | 29604 |
| KPI Residential Property 2 S.à r.l. ....  | 29589 |  |       |

**Finghold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 75.647.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 12 janvier 2012,*

Le conseil d'administration nomme Président du conseil d'administration, Monsieur Andrea CASTALDO, administrateur, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012015356/16.

(120018843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**FN-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 92.183.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015357/10.

(120018478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 166.527.

—  
STATUTES

This sixteenth day of December two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Merrill Lynch Investment Managers (Finance) Limited, a private limited company under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, registered in England and Wales with the Registrar of Companies under number 01619665 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

Merrill Lynch Investment Managers Holdings B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office at Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam, the Netherlands, registered in the Netherlands in the Commercial Register under number 33228038 (the "Company"). The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

*Resolutions*

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. that the Company's principal establishment, seat of central management, but not its official seat, are and be moved to 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg;

ii. to confirm the office of:

– Philippe van den Avenne, born Beloeil (Belgium) on the twenty-fourth of April nineteen hundred seventy-two with professional address at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

– Gerard Joseph A. Fabry, born Namur (Belgium) on the twenty-second of June nineteen hundred sixty-four with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

– Matthew Scott Fitch, born Bromborough (United Kingdom) on the ninth of March nineteen hundred seventy-four with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and

– Brian William Morris, born in North Carolina (United States of America) on the fourth of September nineteen hundred seventy-three with professional address at 1 Bank of America Center, 150 North College Street, Charlotte, North Carolina, United States of America,

as managers of the Company for an indefinite term.

iii. to change the name of the Company to Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V. and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

### **Art. 1. Definitions.**

1.1 In these Articles of Association the following words shall have the following meanings:

a. a "Share":

a share in the capital of the Company;

b. a "Shareholder":

a holder of one or more Shares;

c. a "General Meeting of Shareholders": a meeting of Shareholders and other persons entitled to attend meetings of Shareholders;

d. the "Management Board":

the management board of the Company;

e. "in writing":

by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

f. the "Distributable Equity":

the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

g. the "Company":

the company of which the internal organization is governed, inter alia, by these Articles of Association;

h. the "Law":

any applicable law or regulation.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these Articles of Association, unless the contrary is apparent.

### **Art. 2. Name and Official Seat.**

2.1 The Company's name is:

Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Amsterdam, the Netherlands.

2.3 The principal establishment and the seat of central administration of the Company are in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Objects.** The objects of the Company are:

a. to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;

b. to finance businesses and companies with which the Company forms a group;

c. to borrow, to lend and to raise funds in any form, except by public offer, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with aforementioned activities;

d. to render advice and services to businesses and companies with which the Company forms a group;

e. to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;

f. to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;

g. to trade in currencies, securities and items of property in general;

h. to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights;

i. to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature relating to the above;

and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

### **Art. 4. Authorized and Issued Capital.**

4.1 The authorized capital of the Company equals sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500).

4.2 The authorized capital of the Company is divided into one thousand five hundred (1,500) Shares with a nominal value of forty-five euro (EUR 45) each.

4.3 The issued capital of the Company equals sixty-seven thousand five hundred euro (EUR 67,500), divided into one thousand five hundred (1,500) Shares with a nominal value of forty-five euro (EUR 45) each.

4.4 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

#### **Art. 5. Register of Shareholders.**

5.1 The Management Board shall keep a register of Shareholders in which the names and addresses of all Shareholders are recorded.

5.2 The relevant provisions of the Law apply to the register of Shareholders.

#### **Art. 6. Issuance of Shares.**

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the relevant limitations prescribed by Law and the provisions of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the General Meeting of Shareholders.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but do not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall furthermore require (i) a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties and (ii) the holding of a General Meeting of Shareholders before a notary registered in the Grand-Duchy of Luxembourg.

6.7 The full nominal value of each Share and, in addition, if a Share is subscribed at a higher amount, the difference between such amounts, must be paid upon issuance.

#### **Art. 7. Own Shares; Reduction of the Issued Capital.**

7.1 The Company and its subsidiaries may acquire fully paid in Shares, subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by the Law.

7.2 The General Meeting of Shareholders may resolve to reduce the Company's issued capital in accordance with the relevant provisions prescribed by Law.

#### **Art. 8. Transfer of Shares.**

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the deed of transfer, the rights attributable to the Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been notified to it in accordance with the relevant provisions of the Law.

#### **Art. 9. Blocking Clause (approval General Meeting of Shareholders).**

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) Shares are transferred to a co-Shareholder, (ii) all co-Shareholders have approved the intended transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (iii) the Shareholder concerned is obliged by Law to transfer his Shares to a former Shareholder.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (the "Applicant") shall require the approval of the General Meeting of Shareholders for such transfer, which resolution shall be adopted with a majority representing at least three-quarters of the issued share capital of the Company. The request for approval shall be made by the Applicant by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Applicant wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting of Shareholders to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

9.3 Within a period of three months of the General Meeting of Shareholders granting the approval requested, the Applicant may transfer the total number of the Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request.

9.4 If:

a. the General Meeting of Shareholders does not adopt a resolution regarding the request for approval within six weeks after the request has been received by the Management Board; or

b. the approval has been refused without the General Meeting of Shareholders having informed the Applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the Shares to which the request for approval relates for payment in cash (the "Interested Parties"),

the approval requested shall be considered to have been granted, in the event mentioned under a on the final day of the six week period mentioned under a. The Company shall only be entitled to act as an Interested Party with the consent of the Applicant.

9.5 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Interested Parties at a price to be mutually agreed between the Applicant and the Interested Parties or by one or more experts appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be set by one or more independent experts to be appointed on the request of one or more of the parties concerned by the chairman of the Dutch Chamber of Commerce at which the Company is registered in the Commercial Register. If an expert is appointed, he shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to him in setting the price.

9.6 Within one month of the price being set, the Interested Parties must give notice to the Management Board of the number of the Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. An Interested Party who fails to submit notice within said term shall no longer be counted as an Interested Party. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, an Interested Party can only withdraw with the consent of the other Interested Parties.

9.7 The Applicant may withdraw up to one month after the day on which he is informed to which Interested Party or Parties he can sell all the Shares to which the request for approval relates and at what price.

9.8 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting of Shareholders shall be made in accordance with the relevant provisions of these Articles of Association.

9.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- a. the Applicant if he withdraws;
- b. the Applicant for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Interested Parties, each buyer shall contribute to such cost in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;
- c. the Company, in cases not provided for under a or b.

9.10 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

#### **Art. 10. Pledging of Shares and Usufruct in Shares.**

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares. The pledging of Shares and the creation or transfer of a usufruct in Shares shall furthermore be subject to the relevant provisions prescribed by the Law.

10.2 On the creation of a right of pledge in a Share and on the creation or transfer of a usufruct in a Share, the voting rights attributable to such Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary, with due observance of the relevant provisions of the Law.

#### **Art. 11. Management Board Members.**

11.1 The Management Board shall consist of one or more Management Board members, who do not need to be Shareholders. Only residents of the Grand Duchy of Luxembourg may be appointed as Management Board member, provided that the General Meeting of Shareholders may at all times appoint non-Luxembourg residents as Management Board member by a resolution adopted with a majority of not less than two thirds of the votes cast, representing more than half of the issued capital. The number of Management Board members shall be determined by the General Meeting of Shareholders. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

11.2 Management Board members are appointed by the General Meeting of Shareholders.

11.3 A Management Board member may be dismissed by the General Meeting of Shareholders at any time and without cause.

11.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting of Shareholders.

#### **Art. 12. Duties, Decision making Process and Allocation of Duties.**

12.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company.

12.2 When making Management Board resolutions, each Management Board member may cast one vote.

12.3 In the case of a plurality of members of the Management Board, written notice of any meeting of the Management Board will be given to all members, in writing, at least twenty-four (24) hours in advance. A meeting of the Management Board can be convened by any member of the Management Board. Such notice may be waived if all the members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board.

12.4 A member of the Management Board may act at a meeting of the Management Board by appointing in writing another member as his/her proxy.

12.5 Subject to the majority of the members of the Management Board participating in the meeting of the Management Board being present or represented in the Grand Duchy of Luxembourg, a member of the Management Board may also participate in a meeting of the Management Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the members of the Management Board taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

12.6 The quorum for a meeting of the Management Board shall be the presence or representation of a majority of the members of the Management Board. All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast.

12.7 Management Board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing, provided the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions. Adoption of resolutions in writing shall be effected by written statements from all Management Board members then in office.

12.8 Resolutions of the Management Board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the Management Board. The minutes of the meetings of the Management Board will be signed by the members of the Management Board having attended the meeting or as the Management Board may from time to time resolve.

12.9 Meetings of the Management Board may only be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.10 The Management Board may establish further rules regarding its decision making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting of Shareholders may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

#### **Art. 13. Representation; Conflicts of Interest.**

13.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member shall also be authorized to represent the Company.

13.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Commercial Register, indicating the scope of their power to represent the Company. The authority of an officer thus appointed may not extend to any transaction where the Company has a conflict of interest with the officer concerned or with one or more Management Board members.

13.3 In the event of a conflict of interest between the Company and one or more Management Board members, the provisions of Article 13.1 shall continue to apply unimpaired unless the General Meeting of Shareholders has appointed one or more other persons to represent the Company in the case at hand or in general in the event of such a conflict. A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more Management Board members in a private capacity shall be subject to the approval of the General Meeting of Shareholders, but the absence of such approval shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

#### **Art. 14. Approval of Management Board Resolutions.**

14.1 The General Meeting of Shareholders may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

14.2 The absence of approval by the General Meeting of Shareholders of a resolution as referred to in this Article 14 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

**Art. 15. Vacancy or Inability to Act.** If a seat is vacant on the Management Board or a Management Board member is unable to perform his duties, the remaining Management Board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company. If all seats in the Management Board are vacant or all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to one or more persons designated for that purpose by the General Meeting of Shareholders.

#### **Art. 16. Financial Year and Annual Accounts.**

16.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

16.2 Annually, within the period described by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's office (seat of central administration).

16.3 Within the same period, the Management Board shall also deposit the annual report for inspection by the Shareholders, unless Section 2:396, subsection 6 or Section 2:403 of the Dutch Civil Code applies to the Company.

16.4 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

16.5 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.



16.6 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting of Shareholders.

16.7 The General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

16.8 The General Meeting of Shareholders may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

#### **Art. 17. Profits and Distributions.**

17.1 Out of the profits earned in a financial year, an amount equal to five percent (5%) of the profits shall be allocated to a statutory reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The profits remaining after application of Article 17.1 shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders. If the General Meeting of Shareholders does not adopt a resolution regarding the distribution or allocation of the profits prior to or at latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits remaining after application of Article 17.1, will be reserved.

17.3 Distributions and allocations of profits to a reserve shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

17.4 The General Meeting of Shareholders may, subject to due observance of the relevant provisions of the Law, resolve to make interim distributions on Shares and/or to make distributions on Shares at the expense of any reserve of the Company.

17.5 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity.

17.6 Distributions on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

17.7 A claim of a Shareholder for payment of a distribution on Shares shall be barred after five years have elapsed.

17.8 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

#### **Art. 18. General Meetings of Shareholders.**

18.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held within six months after the end of the financial year.

18.2 Other General Meetings of Shareholders shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

18.3 Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, may request the Management Board to convene a General Meeting of Shareholders, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has not given proper notice of a General Meeting of Shareholders within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

#### **Art. 19. Notice, Agenda and Venue of Meetings.**

19.1 Notice of General Meetings of Shareholders shall be given by the Management Board. Furthermore, notice of General Meetings of Shareholders may be given at the request of, or by Shareholders representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital, in accordance with the provisions of Article 18.3.

19.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

19.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 19.2.

19.4 The notice of the meeting shall be sent by letters to the addresses of the Shareholders shown in the register of Shareholders. Instead of through notice letters, any Shareholder that gives his consent, may be sent notice of the meeting by means of a legible and reproducible message electronically sent to the address stated by him for this purpose to the Company.

19.5 Convening notices to a General Meeting of Shareholders may be waived if all the Shareholders are present or represented at the relevant meeting.

19.6 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted if all of the Company's issued capital is represented.

#### **Art. 20. Admittance and Rights at Meetings.**

20.1 Each Shareholder shall be entitled to attend the General Meetings of Shareholders, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

20.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

20.3 The Management Board members shall, as such, have the right to give advice in the General Meetings of Shareholders.

20.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

**Art. 21. Chairperson, Secretary and Scrutineer of the Meeting.**

21.1 The chairperson of a General Meeting of Shareholders shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

21.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting. A scrutineer of the meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting.

**Art. 22. Minutes; Recording of Shareholders' Resolutions.**

22.1 The secretary of a General Meeting of Shareholders shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be signed by the chairperson, the secretary and the scrutineer of the meeting and by any Shareholder having attended the meeting expressing the wish to do so.

22.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting of Shareholders. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's office (seat of central administration) for inspection by the Shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

**Art. 23. Adoption of Resolutions in a Meeting.**

23.1 Each Share confers the right to cast one vote.

23.2 To the extent that the Law or these Articles of Association do not require a qualified majority, all resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by more than half of the votes cast, which majority shall represent at least one-half of the Company's issued capital. If less than one-half of the Company's issued capital is represented, a new meeting shall be convened at which the resolution shall be adopted by a simple majority of the votes cast, irrespective of the part of the Company's issued capital represented at such meeting.

23.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

23.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings of Shareholders, as prescribed by Law or these Articles of Association, have not been complied with, valid resolutions of the General Meeting of Shareholders may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the Company's issued capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

23.5 In the General Meeting of Shareholders, no voting rights may be exercised for any Share held by the Company or a subsidiary.

**Art. 24. Adoption of Resolutions without holding Meetings.**

24.1 To the extent that the Law does not provide otherwise resolutions of the General Meeting of Shareholders may also be adopted in writing without holding a General Meeting of Shareholders, provided they are adopted by the unanimous vote of all Shareholders entitled to vote. The provisions of Article 20.3 shall apply by analogy.

24.2 Each Shareholder must ensure that the Management Board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The Management Board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 22.2.

**Art. 25. Amendment of the Articles of Association.**

25.1 The General Meeting of Shareholders may resolve to amend these Articles of Association in accordance with the provisions of the Law.

25.2 When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting of Shareholders, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's office (seat of central administration) for inspection by the Shareholders until the conclusion of the meeting. The provisions of Article 23.4 shall apply to such formalities.

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.**

26.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting of Shareholders. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting of Shareholders, this must be stated in the notice of such meeting.

26.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting of Shareholders may decide to appoint other persons as liquidators.

26.3 During the liquidation, the provisions of these Articles of Association shall remain in force to the extent possible.

26.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

26.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.



Finally, the person appearing declared:

A. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

B. One thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of forty-five euro (EUR 45) each, numbered 1 through 1,500, are in issuance and are paid up in full, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg: Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Merrill Lynch Investment Managers (Finance) Limited, une société privée à responsabilité limitée (private limited company) de droit d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Royaume-Unis, immatriculée au Royaume-Unis auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 01619665 (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Merrill Lynch Investment Managers Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social au Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas, inscrite aux Pays-Bas dans le Registre du Commerce sous le numéro 33228038 (la «Société»).

La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

#### Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. que le principal établissement, le siège de l'administration centrale de la Société, mais pas le siège statutaire de la Société, sont transférés au 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg;

ii. de confirmer le mandat de:

– Philippe van den Avenne, né à Beloeil (Belgique) le vingt-quatre avril mille neuf cent soixante-douze, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

– Gerard Joseph A. Fabry, né à Namur (Belgique) le vingt-deux juin mille neuf cent soixante-quatre, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

– Matthew Scott Fitch, né à Bromborough (Royaume-Unis) le neuf mars mille neuf cent soixante-quatorze, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and

– Brian William Morris, né à North Carolina (Etats-Unis d'Amérique) le quatre septembre mille neuf cent soixante-treize, avec adresse professionnelle au 1 Bank of America Center, 150 North College Street, Charlotte, North Carolina, Etats-Unis d'Amérique,

comme gérants de la Société pour un temps sans limitation de durée.

iii. de changer la dénomination de la Société en Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V. et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

#### STATUTS

##### Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.

1.1 Dans ces Statuts les mots suivants auront la signification suivante:

- a. une "Part Sociale": une part sociale dans le capital de la Société;
- b. un "Associé": un détenteur d'une ou de plusieurs Parts Sociales;

c. une "Assemblée Générale des Associés": une assemblée des Associés et des autres personnes autorisées à assister aux assemblées des Associés;

d. le "Conseil de Gérance": le conseil de gérance de la Société;

e. "par écrit": par lettre, par télécopieur, par e-mail, ou par un message lisible et reproductible envoyé électroniquement, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être suffisamment établie;

f. les "Capitaux Propres Distribuables": la part des capitaux propres de la Société qui peut être distribuée aux Associés conformément à la Loi;

g. la "Société": la société dont l'organisation interne est gouvernée, entre autres, par ces Statuts;

h. la "Loi": toute législation ou réglementation applicable.

1.2 Les références aux Articles seront considérées comme faisant référence aux articles de ces Statuts, sauf disposition contraire.

## **Art. 2. Dénomination et Siège social.**

2.1 La dénomination de la Société est:

Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V.

2.2 Le siège social de la Société se trouve à Amsterdam, Pays-Bas.

2.3 Le lieu d'établissement principal et le siège d'administration centrale de la Société sont à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

## **Art. 3. Objets de la société.** Les objets de la Société sont:

a. de constituer, de participer de quelque manière que ce soit à, de diriger, de superviser des affaires et des sociétés;

b. de financer les affaires et les sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe;

c. d'emprunter, de prêter et de lever des fonds sous quelque forme que ce soit, sauf par offre publique, y compris l'émission de titres, de billets à ordre ou tout autre titre de dette de même que de conclure des accords en relation avec les activités susmentionnées;

d. de donner des avis et fournir des services relatifs à des affaires et des sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe;

e. de consentir des garanties, de lier la Société et de nantir ses actifs dans le cadre des affaires et des sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe et pour le compte de tiers;

f. d'acquérir, d'aliéner, de gérer et d'exploiter les valeurs mobilières enregistrées et tout type de valeurs mobilières en général;

g. de négocier des devises, des titres et des valeurs mobilières en général;

h. de développer et de négocier des brevets, des marques déposées, des licences, le savoir-faire et d'autres droits de propriété industrielle;

i. d'effectuer toutes activités de nature industrielle, financière ou commerciale en relation avec ce qui précède, et de faire tout ce qui est en relation avec ce qui précède ou qui peut y contribuer, le tout devant être interprété dans le sens le plus large.

## **Art. 4. Capital social autorisé et émis.**

4.1 Le capital autorisé de la Société est de soixante-sept mille cinq cents euros (67.500,00 EUR).

4.2 Le capital autorisé de la Société est divisé en mille cinq cents (1.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq euros (45,00 EUR) chacune.

4.3 Le capital émis de la Société est de soixante-sept mille cinq cents euros (67.500,00 EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq euros (45,00 EUR) chacune.

4.4 Toutes les Parts Sociales seront nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis.

## **Art. 5. Registre des associés.**

5.1 Le Conseil de Gérance gardera un registre des Associés dans lequel les noms et adresses de tous les Associés sont enregistrés.

5.2 Les dispositions pertinentes de la Loi s'appliquent au registre des Associés.

## **Art. 6. Emission de parts sociales.**

6.1 Les Parts Sociales peuvent être émises conformément à une décision de l'Assemblée Générale des Associés adoptée de la manière prévue pour la modification des Statuts.

6.2 Une décision d'émettre des Parts Sociales stipulera le prix d'émission et les autres conditions de l'émission.

6.3 Lors de l'émission des Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption en proportion de la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sujet aux limitations pertinentes prévues par la Loi et par les dispositions de l'Article 6.4.

6.4 Avant chaque émission de Parts Sociales, le droit de préemption peut être limité ou exclu par l'Assemblée Générale des Associés.

6.5 Les dispositions des Articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliqueront par analogie à l'octroi de droits de souscription de Parts Sociales, mais ne s'appliqueront pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription à des Parts Sociales précédemment accordé.

6.6 L'émission de Parts Sociales requerra de plus (i) un acte notarié, devant être signé dans ce but devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas, impliquant les parties à l'émission et (ii) la tenue d'une Assemblée Générale des Associés devant un notaire enregistré au Grand-Duché de Luxembourg.

6.7 La différence entre la valeur nominale totale de chaque Part Sociale et la valeur de souscription d'une Part Sociale si elle est plus élevée, doit être payée lors de l'émission.

#### **Art. 7. Parts sociales propres, Réduction du capital social émis.**

7.1 La Société et ses filiales peuvent acquérir des Parts Sociales entièrement libérées, sous réserve des dispositions pertinentes, et dans le respect des limitations prévues par, la Loi.

7.2 L'Assemblée Générale des Associés peut décider de réduire le capital social émis de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la Loi.

#### **Art. 8. Transfert de parts sociales.**

8.1 Le transfert d'une Part Sociale requerra un acte notarié, devant être signé devant un notaire de droit civil exerçant aux Pays-Bas, et impliquant les parties au transfert.

8.2 A moins que la Société elle-même ne soit partie à l'acte de transfert, les droits attachés à la Part Sociale pourront seulement être exercés après que la Société ait eu connaissance dudit transfert ou que ledit acte ait été notifié conformément aux dispositions pertinentes de la Loi.

#### **Art. 9. Clause de blocage (approbation de l'assemblée générale des associés).**

9.1 Un transfert d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut être effectué qu'en application des dispositions énoncées dans cet Article 9, à moins que (i) les Parts Sociales soient transférées à un co-Associé, (ii) tous les co-Associés aient approuvé par écrit le transfert envisagé, laquelle approbation sera valide pour une période de trois mois, ou (iii) l'Associé concerné soit obligé par la Loi de transférer ses Parts Sociales à un ancien Associé.

9.2 Un Associé désirant transférer une ou plusieurs de ses Parts Sociales (l'Associé Cédant) devra requérir l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés pour un tel transfert, laquelle approbation sera adoptée par une majorité d'Associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis de la Société. La demande d'approbation devra être faite par l'Associé Cédant au moyen d'une notification écrite au Conseil de Gérance, énonçant le nombre de Parts Sociales qu'il désire transférer et la ou les personnes auxquelles l'Associé Cédant souhaite transférer ces Parts Sociales. Le Conseil de Gérance sera obligé de convoquer et de tenir une Assemblée Générale des Associés pour discuter de la demande d'approbation dans un délai de six semaines de la date de réception de la demande. Le contenu de la demande d'approbation sera établi dans la convocation.

9.3 Pendant une période de trois mois à compter de l'Assemblée Générale des Associés accordant l'approbation demandée, l'Associé Cédant peut transférer le nombre total des Parts Sociales visées par la demande, et non pas une partie seulement, à la personne ou les personnes nommées dans la demande.

9.4 Si:

a. l'Assemblée Générale des Associés ne pas adopter une résolution concernant la demande d'approbation dans les six semaines après la demande a été reçue par le Conseil de Gérance; ou

b. l'approbation a été refusée sans l'Assemblée Générale des Associés sans avoir informé l'Associé Cédant, dans le même temps que le refus, d'une ou plusieurs parties intéressées qui sont prêts à acheter toutes les Part Sociales à laquelle la demande d'approbation concerne contre paiement en espèce ("Parties Intéressées"),

l'approbation demandée doit être considéré comme ayant été accordée, dans le cas mentionné sous une sur la dernière journée de la période de six semaines mentionné sous a. La Société ne sera en droit d'agir comme partie intéressée, avec le consentement de l'Associé Cédant.

9.5 Les Parts Sociales visées par la demande d'approbation peuvent être achetées par les Parties Intéressées au prix fixé d'un commun accord par l'Associé Cédant et les Parties Intéressées ou par un ou plusieurs experts nommés par eux. S'ils ne parviennent pas à un accord sur le prix ou sur la désignation du/des expert(s), selon le cas, le prix sera déterminé par un ou plusieurs experts indépendants devant être nommés à la demande d'une ou de plusieurs des parties concernées par le président de la Chambre de Commerce des Pays-Bas auprès de laquelle la Société est inscrite dans le Registre de Commerce. Si un expert est nommé, il sera autorisé à inspecter tous les livres et registres de la Société et il pourra obtenir toutes les informations qui lui seront utiles pour fixer le prix.

9.6 Dans le mois de la fixation du prix, les Parties Intéressées doivent notifier au Conseil de Gérance le nombre de Parts Sociales visées par la demande d'approbation qu'ils souhaitent acheter. Une Partie Intéressée qui ne notifie pas dans ledit mois ne sera plus considérée comme une Partie Intéressée. Une fois que la notification mentionnée dans la phrase précédente a été donnée, une Partie Intéressée ne peut plus se désister sans le consentement des autres Parties Intéressées.

9.7 L'Associé Cédant dispose d'un mois à compter du jour où il a été informé à quelle(s) Partie(s) Intéressée(s) il peut vendre toutes les Parts Sociales visées par la demande d'approbation et à quel prix pour se désister.

9.8 Toutes les notifications visées par cet Article 9 seront faites par lettre recommandée avec accusé de réception. La convocation de l'Assemblée Générale des Associés sera faite conformément aux dispositions pertinentes de ces Statuts.

9.9 Tous les coûts de la nomination du ou des expert(s), selon le cas, et leur détermination du prix, seront à la charge de:

a. l'Associé Cédant s'il se désiste;

b. l'Associé Cédant et les acheteurs pour parts égales si les Parts Sociales ont été achetées par une ou plusieurs Parties Intéressées, étant entendu que ces coûts seront à la charge des acheteurs en proportion du nombre de Parts Sociales achetées;

c. sous réserve des dispositions pertinentes de la Loi, la Société, dans les cas non visés par les points a ou b.

9.10 Les dispositions précédentes de cet Article 9 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription de Parts Sociales et aux droits de préemption.

#### **Art. 10. Mise en gage de parts sociales et Usufruit sur parts sociales.**

10.1 Les dispositions de l'Article 8 s'appliqueront par analogie au gage de Parts Sociales et à la création ou au transfert d'un usufruit sur Parts Sociales. Le gage de Parts Sociales et la création ou le transfert d'un usufruit sur Parts Sociales seront de plus soumises aux dispositions pertinentes de la Loi.

10.2 Lors de la création d'un droit de gage sur une Part Sociale et lors de la création ou du transfert d'un usufruit sur une Part Sociale, les droits de vote attachés à cette Part Sociale peuvent être attribués au bénéficiaire du gage ou à l'usufruitier, dans le respect des dispositions pertinentes de la Loi.

#### **Art. 11. Membres du conseil de gérance.**

11.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres du Conseil de Gérance, qui ne doivent pas être Associés. Seuls les résidents du Grand-Duché de Luxembourg peuvent être nommés en tant que membre du Conseil de Gérance, étant entendu que l'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment nommer des personnes ne résidant pas au Grand-Duché de Luxembourg en tant que membre du Conseil de Gérance par une résolution adoptée à une majorité d'au moins deux-tiers des votes émis, représentant plus de la moitié du capital social émis. Le nombre de membres du Conseil de Gérance sera déterminé par l'Assemblée Générale des Associés. Les personnes physiques et les personnes morales peuvent être membres du Conseil de Gérance.

11.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale des Associés.

11.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être révoqué par l'Assemblée Générale des Associés à tout moment et sans justification de cause.

11.4 L'autorité d'établir une rémunération et les autres conditions d'emploi des membres du Conseil de Gérance appartient à l'Assemblée Générale des Associés.

#### **Art. 12. Devoirs, Processus décisionnel et Assignation de devoirs.**

12.1 Le Conseil de Gérance se verra confier la gérance de la Société.

12.2 Lors de l'adoption des résolutions du Conseil de Gérance, chaque membre du Conseil de Gérance dispose d'une voix.

12.3 En cas de pluralité de membres du Conseil de Gérance, une convocation écrite relative à chaque réunion du Conseil de Gérance sera envoyée à tous les membres, par écrit, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par tout membre du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à cette convocation si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance.

12.4 Tout membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre membre comme son mandataire.

12.5 A condition qu'une majorité de membres du Conseil de Gérance participant à la réunion du Conseil de Gérance soit présente ou représentée au Grand-Duché de Luxembourg, tout membre du Conseil de Gérance peut aussi participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou toute autre moyen de communication similaire qui permette à tous les membres du Conseil de Gérance prenant part à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

12.6 Le quorum pour un Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil de Gérance. Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des votes émis.

12.7 Les résolutions du Conseil de Gérance peuvent être adoptées en tout temps hors d'une réunion, par écrit, à condition que la proposition concernée soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'entre eux ne s'oppose à cette manière d'adopter des résolutions. L'adoption de résolutions par écrit sera effectuée par des déclarations écrites de tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction.

12.8 Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées dans un livre qui sera conservé par le Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par les membres du Conseil de Gérance ayant participé à la réunion ou de telle manière qu'il pourra être décidé de temps en temps par le Conseil de Gérance.

12.9 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent seulement être tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

12.10 Le Conseil de Gérance peut établir d'autres règles concernant son processus décisionnel et ses méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut aussi déterminer les tâches qui seront de la responsabilité personnelle de chaque membre du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que ces règles et ces tâches doivent être mises par écrit et que ces règles et assignations de devoirs seront soumises à son approbation.

#### **Art. 13. Représentation, Conflits d'intérêt.**

13.1 La Société sera représentée par le Conseil de Gérance. Chaque membre du Conseil de Gérance sera aussi autorisé à représenter la Société.

13.2 Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec un pouvoir général ou limité de représenter la Société. Chaque agent sera compétent pour représenter la Société, dans le respect des restrictions qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance déterminera le titre de chaque agent. Ces agents peuvent être inscrits auprès du Registre de Commerce, avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représenter la Société. L'autorité d'un agent ainsi nommé ne peut s'étendre à une transaction dans laquelle la Société a un conflit d'intérêt avec l'agent concerné ou avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

13.3 En cas de conflit d'intérêt entre la Société et un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance, les dispositions de l'Article 13.1 continueront de s'appliquer à moins que l'Assemblée Générale des Associés n'ait nommé une ou plusieurs autres personnes pour représenter la Société dans le cas concerné ou en général dans le cas d'un tel conflit. Une résolution du Conseil de Gérance relative à une affaire impliquant un conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance d'un point de vue privé sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés, mais l'absence d'une telle approbation n'affectera pas le pouvoir du Conseil de Gérance ou de ses membres de représenter la Société.

#### **Art. 14. Approbation des résolutions du conseil de gérance.**

14.1 L'Assemblée Générale des Associés peut requérir que les résolutions du Conseil de Gérance soient soumises à son approbation. Le Conseil de Gérance sera averti par écrit des résolutions visées, qui seront clairement spécifiées.

14.2 L'absence d'approbation par l'Assemblée Générale des Associés d'une résolution visée par cet Article 14 n'affectera pas l'autorité du Conseil de Gérance ou de ses membres de représenter la Société.

#### **Art. 15. Vacance ou Incapacité d'agir.**

15.1 En cas de vacance d'un siège du Conseil de Gérance ("ontstentenis") ou d'incapacité d'exercice de ses fonctions par un membre du Conseil de Gérance ("belet"), les membres du Conseil de Gérance restants ou le seul membre du Conseil de Gérance restant se verront/verra temporairement confier la gérance de la Société. Si tous les membres du Conseil de Gérance ou si le seul membre du Conseil de Gérance sont/est absent(s) ou empêché(s) d'accomplir leurs/ses devoirs, le cas échéant, la gérance de la Société sera temporairement confiée à une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par l'Assemblée Générale des Associés.

#### **Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.**

16.1 L'exercice social de la Société sera l'année calendaire.

16.2 Annuellement, dans la période prévue par la Loi, le Conseil de Gérance préparera les comptes annuels et les déposera pour inspection par les Associés au siège de la Société (siège d'administration centrale).

16.3 Durant cette période, le Conseil de Gérance déposera également le rapport annuel pour inspection par les Associés, à moins que la Section 2:396, sous-section 6 ou que la Section 2:403 du Code Civil des Pays-Bas ne s'applique à la Société.

16.4 Les comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte des profits et des pertes et de notes explicatives.

16.5 Les comptes annuels seront signés par les membres du Conseil de Gérance. Si la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux est manquante, cela sera noté et les raisons de cette omission seront données.

16.6 La Société peut nommer, et si la Loi le requière nommera, un auditeur pour auditer les comptes annuels. Cette désignation se fera par l'Assemblée Générale des Associés.

16.7 L'Assemblée Générale des Associés adoptera les comptes annuels.

16.8 L'Assemblée Générale des Associés peut donner décharge totale ou partielle aux membres du Conseil de Gérance pour les actes accomplis par eux dans le cadre de leur gérance.

#### **Art. 17. Profits et Distributions.**

17.1 Sur les bénéfices générés lors d'un exercice social, il est prélevé un montant équivalent à cinq pour cent (5%) qui sera alloué à une réserve statutaire de la Société, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 Les bénéfices restants après application de l'Article 17.1 seront à la disposition de l'Assemblée Générale des Associés. Si l'Assemblée Générale des Associés n'adopte pas une décision concernant la distribution ou l'allocation des

bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après l'adoption des comptes annuels, les bénéfices restants après application de l'Article 17.1, seront réservés.

17.3 Les distributions et allocations de bénéfices à une réserve seront faits après adoption des comptes annuels si la Loi le permet compte tenu de la teneur des comptes annuels.

17.4 L'Assemblée Générale des Associés peut, dans le respect des dispositions pertinentes de la Loi, décider de faire des distributions intérimaires sur les Parts Sociales et/ou de faire des distributions sur les Parts Sociales prises sur toute réserve de la Société.

17.5 Les distributions sur les Parts Sociales peuvent être faites seulement jusqu'à un montant qui n'excède pas le montant des Capitaux Propres Distribuables.

17.6 Les distributions sur les Parts Sociales seront rendues payables immédiatement après la décision de faire une distribution, à moins qu'une autre date de paiement n'ait été déterminée dans la décision.

17.7 Le délai de prescription pour recevoir la plainte d'un Associé relative au paiement d'un dividende sur les Parts Sociales est de 5 ans.

17.8 Dans le calcul du montant de toute distribution sur les Parts Sociales, les Parts Sociales détenues par la Société ne seront pas prises en compte.

#### **Art. 18. Assemblée générale des associés.**

18.1 L'Assemblée Générale des Associés se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice sociale.

18.2 Les autres Assemblées Générales des Associés se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le considérera comme nécessaire.

18.3 Les Associés représentant au total au moins la moitié du capital social émis de la Société peuvent requérir que le Conseil de Gérance convoque une Assemblée Générale des Associés, en indiquant précisément les points à discuter. Si le Conseil de Gérance n'a pas convoqué une Assemblée Générale des Associés dans les quatre semaines suivant la réception d'une telle demande de façon à ce qu'une assemblée puisse se tenir dans les six semaines après la réception de la demande, les demandeurs seront autorisés à convoquer une assemblée eux-mêmes.

#### **Art. 19. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.**

19.1 La convocation aux Assemblées Générales des Associés sera faite par le Conseil de Gérance. De plus, une convocation à une Assemblée Générale des Associés peut être faite à la demande de, ou par des Associés représentant au total au moins la moitié du capital social émis de la Société, conformément aux dispositions de l'Article 18.3.

19.2 La convocation à une assemblée sera faite au moins 15 jours avant le jour de l'assemblée.

19.3 La convocation à l'assemblée indiquera les sujets qui seront abordés. Les sujets qui ne sont pas mentionnés dans cet avis peuvent être annoncés par après, mais dans le respect du délai prévu à l'Article 19.2.

19.4 La convocation à l'assemblée sera envoyé par lettre aux adresses des Associés indiquées dans le registre des Associés. A la place d'une lettre, chaque Associé qui donne son accord, peut se voir envoyé la convocation à l'assemblée par le biais d'un message électronique lisible et reproductible envoyé à l'adresse stipulée par lui à cette fin à la Société.

19.5 Il peut être renoncé aux convocations à une Assemblée Générale des Associés si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée concernée.

19.6 Les Assemblées Générales des Associés sont tenues dans la commune dans laquelle, conformément à ces Statuts, la Société a son siège social. Les Assemblées Générales des Associés peuvent aussi être tenues ailleurs, mais dans ce cas les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne pourront être adoptées que si tout le capital social émis de la Société est représenté.

#### **Art. 20. Accès et Droits aux assemblées.**

20.1 Chaque Associé aura le droit d'assister aux Assemblées Générales des Associés, pour prendre la parole à l'assemblée et pour exercer ses droits de vote. Les Associés peuvent être représentés à une assemblée par un mandataire autorisé par écrit.

20.2 A l'assemblée, chaque personne présente qui bénéficie des droits de vote devra signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut décider que la liste de présence doit être également signée par les autres personnes présentes à l'assemblée.

20.3 Les membres du Conseil de Gérance auront, en cette qualité, le droit de donner des avis aux Assemblées Générales des Associés.

20.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission d'autres personnes à l'assemblée.

#### **Art. 21. Président, Secrétaire et Scrutateur de l'assemblée.**

21.1 Le président de l'Assemblée Générale des Associés sera nommé par plus de la moitié des votes exprimés par les personnes présentes à l'assemblée ayant un droit de vote. Jusqu'à ce que cette nomination soit faite, un membre du Conseil de Gérance agira en tant que président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée de l'assemblée agira en tant que président.



21.2 Le président de l'assemblée nommera un secrétaire pour l'assemblée. Un scrutateur de l'assemblée sera nommé par plus de la moitié des votes émis par les personnes ayant droit de vote présentes à l'assemblée.

**Art. 22. Procès-verbaux, Consignation des décisions des associés.**

22.1 Le secrétaire d'une Assemblée Générale des Associés consignera les procès-verbaux de l'assemblée. Les procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et par tout Associé ayant assisté à l'assemblée et qui en exprime le souhait.

22.2 Le Conseil de Gérance consignera toutes les décisions adoptées par l'Assemblée Générale des Associés. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, le président de l'assemblée s'assurera que le Conseil de Gérance se voit transmettre une transcription des décisions adoptées, aussitôt que possible après l'assemblée. Les procès-verbaux seront déposés au siège de la Société (siège d'administration centrale) pour inspection par les Associés. Sur demande, chaque Associé pourra obtenir une copie ou un extrait des procès-verbaux.

**Art. 23. Adoption des résolutions dans une assemblée.**

23.1 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

23.2 Sauf si la Loi ou ces Statuts requièrent une majorité qualifiée, toutes les décisions de l'Assemblée Générale des Associés seront adoptées par plus de la moitié des votes émis, laquelle majorité représentera au moins la moitié du capital social émis de la Société. Si moins de la moitié du capital social émis de la Société est représentée, une nouvelle assemblée sera convoquée à laquelle les décisions seront adoptées par une majorité simple des votes émis, sans considération de la part du capital social émis de la Société qui est représentée à cette assemblée.

23.3 S'il y a un partage égal des voix, la proposition sera considérée comme ayant été rejetée.

23.4 Si les formalités de convocation et de tenue des Assemblées Générales des Associés, telles que prévues par la Loi ou par ces Statuts, n'ont pas été respectées, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés ne seront valides que si tout le capital social émis de la Société est représenté à cette assemblée et que ces décisions ont été adoptées par un vote unanime.

23.5 Dans une Assemblée Générale des Associés, aucun droit de vote ne pourra être exercé pour une Part Sociale détenue par la Société ou une filiale.

**Art. 24. Adoption des résolutions sans tenue d'assemblées.**

24.1 Dans la mesure où la Loi ne le prévoit pas autrement, les décisions de l'Assemblée Générale des Associés peuvent aussi être adoptées par écrit sans la tenue d'une Assemblée Générale des Associés, à condition qu'elles soient adoptées par un vote unanime de tous les Associés ayant droit de vote. Les dispositions de l'Article 20.3 s'appliqueront par analogie.

24.2 Chaque Associé doit s'assurer que le Conseil de Gérance est informé par écrit des décisions ainsi adoptées dans les plus brefs délais. Le Conseil de Gérance consignera les décisions adoptées et il ajoutera ces procès-verbaux à ceux qui sont mentionnés dans l'Article 22.2.

**Art. 25. Modification des statuts.**

25.1 L'assemblée Générale des Associés peut décider de modifier ces Statuts conformément aux dispositions de la Loi.

25.2 Lorsqu'une proposition de modifier ces Statuts doit être faite à l'Assemblée Générale des Associés, la convocation à cette assemblée doit l'énoncer et une copie de la proposition, incluant le texte modificatif proposé, sera déposée et tenue accessible au siège de la Société (siège d'administration centrale) pour consultation par les Associés jusqu'à la clôture de l'assemblée. Les dispositions de l'Article 23.4 s'appliqueront à ces formalités.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.**

26.1 La Société peut être dissoute conformément à une décision en ce sens de l'Assemblée Générale des Associés. Lorsqu'une proposition de dissoudre la Société doit être faite à l'Assemblée Générale des Associés, cela doit être mentionné dans la convocation à cette assemblée.

26.2 Si la Société est dissoute conformément à une décision de l'Assemblée Générale des Associés, les membres du Conseil de Gérance deviendront les liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale des Associés peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

26.3 Pendant la liquidation, les dispositions de ces Statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

26.4 Le boni de liquidation restant après le paiement des dettes de la Société dissoute sera transféré aux Associés en proportion de la valeur nominale globale des Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

26.5 En outre, la liquidation sera soumise aux dispositions pertinentes de la Loi.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un décembre deux mille onze.

B. Mille cinq cents (1.500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-cinq euros (45 EUR) chacune, numérotées de 1 à 1.500, ont été émises et ont été libérées intégralement.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012014831/760.

(120016941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 166.527.

This twenty-sixth day of January two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Merrill Lynch Investment Managers (Finance) Limited, a private limited company under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, registered in England and Wales with the Registrar of Companies under number 01619665 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

Merrill Lynch Investment Managers Holdings S.à r.l. / B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office at Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam, the Netherlands, registered in the Netherlands in the Commercial Register under number 33228038 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is annexed to a deed executed before me, notary, on the sixteenth of December two thousand eleven.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

*Supplemental resolution*

Firstly, the Shareholder notes that pursuant to a deed executed on the sixteenth of December two thousand eleven before Francis Kessler, aforementioned notary, not yet published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C (the "Deed"), the Company's articles of association have been restated and its principal establishment, seat of central management, but not its official seat, were moved from the Netherlands to 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg. Secondly, the Shareholder notes that the specifics in respect of the duration and the form of the Company in Luxembourg have inadvertently not been included in the Company's articles of association as set forth in the Deed.

Therefore, the Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves to insert the following sentence at the end of article 2.3 of the articles of association set forth in the Deed:

"The Company is incorporated for an indefinite term and, in Luxembourg, has the form of a company with limited liability under the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended."

*Cost*

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

Merrill Lynch Investment Managers (Finance) Limited, une société privée à responsabilité limitée (private limited company) de droit d'Angleterre et des Pays de Galles, ayant son siège social au 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, Royaume-Unis, immatriculée au Royaume-Unis auprès du Registraire des Sociétés sous le numéro 01619665 (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Merrill Lynch Investment Managers Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, et son siège social au Herengracht 469, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas, inscrite aux Pays-Bas dans le Registre du Commerce sous le numéro 33228038 (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration à la comparante est annexée à un acte passé devant moi, notaire, le seize décembre deux mille onze.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

*Résolution complémentaire*

Premièrement, l'Associé note que suivant acte passé le seize décembre deux mille onze devant Maître Francis Kessler, notaire susmentionné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Acte»), les statuts de la Société ont été refondés et le principal établissement, le siège de l'administration centrale de la Société, mais pas le siège statutaire de la Société, ont été transférés des Pays-Bas au 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

Deuxièmement, l'Associé note que les caractéristiques de la Société relatives à la durée et la forme au Luxembourg n'ont pas été incluses par inadvertance dans les statuts de la Société tels qu'ils sont décrit dans l'Acte.

Par conséquent, l'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes d'insérer la phrase suivante à la fin de l'article 2.3 des statuts décrit dans l'Acte:

«La Société est constituée pour une durée illimitée et, au Luxembourg, a la forme d'une société à responsabilité limitée selon la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille euros (€ 1.000,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1276. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012014832/83.

(120016941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**Financière Sainte Lucie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.654.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.01.2012.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2012015354/12.

(120018230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Financial Varim Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 2.500.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.064.

—  
EXTRAIT

En date du 10 janvier 2012, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015353/14.

(120018339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Food&Drinks-Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.241.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012015358/10.

(120018435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Financial Market Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 139.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015352/9.

(120018653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Freemont S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012015360/11.

(120018447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Finest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.127.

—  
*Extrait du procès-verbal de du conseil d'administration tenu en date du 30 janvier 2012*

Après lecture de la lettre de démission de M. Sébastien Schaack de ses fonctions d'administrateur de la Société, le conseil d'administration décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de ce dernier.

Le conseil d'administration décide de coopter, avec effet immédiat, M. Andrea Castaldo, ayant comme adresse professionnelle le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de la Société, son mandat ayant la même échéance que les autres membres du conseil d'administration le conseil décide de nommer M. Andrea Castaldo président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2012015355/20.

(120018139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**FSH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 131.516.

Les comptes annuels au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FSH  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012015361/11.

(120018178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.  
JTC (Luxembourg) SA  
Signature  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012015368/13.

(120018729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.  
JTC (Luxembourg) SA  
Signature  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012015369/13.

(120018730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

JTC (Luxembourg) SA

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012015370/13.

(120018731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**German Multi Industrial I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015372/9.

(120018574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Gesma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 82.719.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012015373/10.

(120018836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Ginkgo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 38.421.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 30 décembre 2011, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Peter VANSANT de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- L'Assemblée Générale accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur René MORIS de sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, comme nouveau commissaire aux comptes la société «D.E. Révision» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle est élue jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en l'année de 2015.

- L'Assemblée Générale renouvelle, à compter de ce jour, le mandat d'administrateur de catégorie A, de Monsieur Bernard Dossche demeurant personnellement au 61 Nelemeerstraat, B-9830 Sint-Martens-Latem et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en l'année de 2015. Il bénéficiera d'un pouvoir de signature conjoint ensemble avec un administrateur de catégorie B.

- L'Assemblée Générale prend acte du fait que l'adresse professionnelle de l'administrateur, Monsieur Gabriel EL RHILANI, élu jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2015 et ayant un pouvoir de signature conjoint d'un administrateur A ensemble avec un administrateur B, n'est plus le 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg mais bien le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 30 décembre 2011.  
Référence de publication: 2012015377/28.  
(120018278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KHEPHREN Drancy Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.131.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg, le 23 juin 2011

...

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

*4<sup>ème</sup> résolution:*

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012 et plus précisément:

- Asyris S.A.

RCS Luxembourg B 88.247,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par M. Yves Deschenaux;

- Zentric S.à r.l.

RCS Luxembourg B 94.346,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par M. Yves Deschenaux;

- Vantage Management S.A.

RCS Luxembourg B141.946,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par Patrick Leonard.

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012015447/28.

(120018646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Konter Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 42.966.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015449/10.

(120018926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.357.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015451/10.

(120018468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KHEPHREN Orléans Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.326.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg, le 2 septembre 2011*

...

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

*4<sup>ème</sup> résolution:*

Les actionnaires décident de renouveler le mandat du Conseil de Surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013 et plus précisément:

- Asyris S.A.

RCS Luxembourg B 88.247,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par M. Yves Deschenaux;

- Zentric S.à r.l.

RCS Luxembourg B 94.346,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par M. Yves Deschenaux;

- Vantage Management S.A.

RCS Luxembourg B 141.946,

17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

représenté par Patrick Leonard.

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012015448/28.

(120018645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Falla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.867.

—  
L'associé unique a pris les décisions suivantes en date du 24 janvier 2012:

1. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 10 janvier 2012.

2. Nomination de Willem Adriaanse, avec adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 10 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015336/15.

(120018822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Financial Market Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 139.788.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 03/06/2011:*

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de Monsieur Henry Verrey, Monsieur Silvano Mattioli et Monsieur Peter Müller en tant qu'administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire leurs mandats pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de a&c Management Services SARL en tant que commissaire aux comptes à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2016.

- Les actionnaires acceptent la décision de transférer le siège social de la société au 80, rue des Romains, à L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.

- Ils prennent également note que le siège de leur commissaire aux comptes a&c Management Services SARL sera également transféré au 80 rue des Romains, à L-8041 Strassen avec effet au 03/10/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015351/19.

(120018501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.357.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015452/10.

(120018469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.357.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015453/10.

(120018470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.357.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015454/10.

(120018471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.132.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015455/10.

(120018487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**L'Atelier 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 13.389.

Le bilan au 31.12.2010 de la société L'ATELIER 2 S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012015474/12.

(120018531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 110.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012015476/11.

(120018728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**European Power Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 59.522.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of "EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.", a société anonyme, with registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 59.522, incorporated pursuant to a notarial deed on 30<sup>th</sup> May 1997 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 494 on 11<sup>th</sup> September 1997, amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10<sup>th</sup> September 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2545 on 17<sup>th</sup> October 2008.

The meeting was opened at 10.45 a.m. with Mr Martin Mantels, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sara Puttemans, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the meeting is held with the following:

1. Change the date of the Annual General Meeting to be held on the third Friday of the month of June at 12.00 p.m.
2. Change of the Delegation of powers and Binding signatures,
3. Full restatement of the company's articles of incorporation in order to put them in accordance with legal form and the legal provisions,
4. Miscellaneous.

II.- That the presented or represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the Board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholder present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First Resolution:*

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the company for it to be held henceforth on the third Friday of the month of June at 12.00 p.m..

*Second Resolution:*

The general meeting resolves to replace articles 10 and 11 of the articles of incorporation (old) concerning the delegation of powers and binding signatures with new articles as follows:

“ **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.”

“ **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the signature of the Chairman of the Board or (ii) the joint signatures of any two directors of the Company or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.”

*Third Resolution:*

The general meeting resolves to completely restate the articles of incorporation of the company in order to give them henceforth the following wording:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of “EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.”(the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The purpose of the Company is the study and development, building, exploitation and maintenance of all and any industrial equipment or infrastructure of any kind directly or indirectly relating to the production, marketing, distribution, transport (including via pipe line) or storage of energy, whether electrical, gas or otherwise, as well as any industrial products relating to the service to communities or enterprises including water purification and distribution. The corporation can carry out the production, marketing, distribution, transport or storage of products of these equipment or infrastructure.

The corporation has also as purpose the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may also act as purchaser and/or seller of electrical power and/or fuel products, including gas, either in form of wholesale or distribution.

The Company may likewise act as intermediary within the scope of its participations in view of the realization of international investment and financing projects.

The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at four million two hundred forty-six thousand US Dollar (USD 4.246.000) consisting of three thousand nine hundred sixty (3,960) shares without designation of a nominal value.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

The ascertainment of such an increase or reduction of the share capital can be assigned by the General Meeting to the Board.

The General Meeting convened in order to deliberate either on the capital's increase or on the authorization to increase the capital, pursuant to article 32-1 of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies, may suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders or authorize the Board to do so, under the conditions provided by article 32-3, (5), second paragraph of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies.

The Company may repurchase its own shares with its available reserves and under the conditions of article 49-2 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.

The Company has the power to repurchase its own subscribed and fully paid shares pursuant the conditions indicated by article 49-8 of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, provided that this acquisition can only be made by means of funds received by the Company resulting from an issuing premium on the issue of its own shares or from the proceeds of a new issue effected for this repurchase.

The shares repurchased by the corporation have no voting right and no right in the distribution of a dividend or a profit of liquidation.

The repurchase is based on the net corporate asset increased by an eventual non realized increased value divided by the number of shares in circulation at the time of the repurchase.

The net corporate asset is fixed by the Board of Directors Board of Directors on the basis of a statement established at the date of the repurchase and the eventual non realized increased value is fixed on the basis of an equitable valuation by the Board which will be confirmed by an expert if necessary.

The payment will be effected by the putting at the disposal of the price in exchange of the delivery of the issued certificates if any or by inscription in the register of shareholders.

**Art. 6. Shares.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder(s), in so far as these Articles or the law do not provide the contrary.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or several shares.

It is expressly foreseen that the ownership of each share representative of the subscribed capital may be exercised either in full ownership, or in usufruct and in bare ownership, in this latter case respectively by a shareholder called "usufructuary" and by a shareholder called "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are the following:

- social rights as a whole,
- voting rights in the shareholders ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential rights of subscription of the newly issued shares in case of increase of the share capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are the ones determined by the common law and in particular the rights of the liquidation of the company.

The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established as follows:

1) If the shares are registered, in writing in the shareholder registrar:

- opposite to the name of the usufructuary, the mention usufruct,
- opposite to the name of the bare owner, the mention bare owner.

2) If the shares are bearer shares,

- by the cover of the shares to be attributed to the bearer owner,



- by the coupons of the shares to be attributed to the usufructuary.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of registered shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company.** In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The Annual General Meeting is held on the third Friday of the month of June at 12 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the Annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** The Board has the power to perform all acts, necessary or useful to the realization of the corporate object; all powers not expressly reserved by the Law 10 August 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The directors may be divided into two classes, the class A directors and the class B directors. In case there are two classes of directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one class A director and one class B director.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the signature of the Chairman of the Board or (ii) the joint signatures of any two directors of the

Company or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following Annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory auditor(s).** The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine the remainder of the annual net profits.

The dividends can be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** The Law of 10<sup>th</sup> of August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente décembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.522, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 11 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2545 du 17 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Puttemans, employée privée, 1, Rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois de juin à 12.00 heures;

2. Changement au niveau de la délégation des pouvoirs et au niveau des pouvoirs de signature;

3. Refonte totale des statuts de la société afin de les mettre en concordance avec les formes et dispositions légales;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire de la société pour la fixer désormais au troisième vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de remplacer les articles 10 et 11 des statuts (anciens) relatifs à la délégation de pouvoirs et au régime des signatures autorisées par de nouveaux articles comme suit:

« **Art. 14. Délégation des pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.»

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature du président du Conseil d'Administration (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués dans les limites des pouvoirs et de temps qui leur auront été conférés.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société afin de leurs donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Sièges Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet l'étude, le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de tous équipements industriels ou infrastructures de tous types se rapportant directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport (y compris par pipe-line), ou au stockage d'énergie électrique, gazière ou autre, ainsi que de tous produits industriels se rapportant au service de collectivités ou d'entreprises, et notamment l'épuration et la distribution d'eau. La Société peut procéder à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport ou au stockage des produits de ces équipements ou infrastructures.

La Société peut également agir comme acheteur et/ou vendeur d'énergie électrique et/ou de produits pétroliers, incluant le gaz, soit par la vente en gros soit par la vente au détail.

La Société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers qui ont un objet similaire ou non au sien, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut également agir, dans le cadre de ses participations, comme intermédiaire pour la réalisation de projets d'investissements et de financement internationaux.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions deux cent quarante-six mille US Dollars (USD 4.246.000) représenté par trois mille neuf cent soixante (3.960) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tels que prescrit à l'article 21 ci-après.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3, (5), deuxième alinéa de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La Société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, étant entendu que cette acquisition ne pourra se faire qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.



Le rachat se fera sur base de l'actif social net augmenté de la plus-value éventuelle non réalisée divisé par le nombre des actions en circulation au moment du rachat.

L'actif social net est déterminé par le Conseil d'Administration sur base d'une situation établie au moment du rachat alors que la plus-value éventuelle non réalisée se basera sur une juste évaluation par le Conseil d'Administration, à confirmer au besoin par un rapport d'expert.

Le paiement se fera par la mise à disposition du prix contre délivrance du (des) certificat(s) éventuellement émis ou inscription au registre des actions nominatives.]

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

1) Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

2) Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

La société peut annuler ses propres actions dans les limites prescrites par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions nominatives.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.



Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocations préalables.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) le nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être divisés en deux (2) catégories, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B. Dans le cas où il y a deux catégories d'administrateurs, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représente la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion

du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature du président du Conseil d'Administration (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués dans les limites des pouvoirs et de temps qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pourcent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pourcent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, S. PUTTEMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC / 2012 / 1221. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012

Référence de publication: 2012011654/632.

(120013913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

**KPI Residential Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.132.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015456/10.

(120018488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KPI Residential Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.132.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015457/10.

(120018489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KPI Residential Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.132.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015458/10.

(120018674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.131.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015459/10.

(120018443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Valorimmo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.178.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 17 janvier 2012 que:

1. est nommé à la fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Charles Henri DUMON, demeurant à 8a chemin de la mairie CH-1223 Cologny en Suisse effet immédiat.  
en remplacement de Monsieur Jesse HESTER Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2. est nommé aux fonctions d'administrateur délégué de la Société:

- Monsieur Charles Henri DUMON, demeurant à 8a chemin de la mairie CH-1223 Cologny en Suisse avec pouvoir de signature individuelle, avec effet immédiat.

en remplacement de Monsieur Jesse HESTER Le mandat du nouvel administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

*Pour le Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012015077/24.

(120018104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.131.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015460/10.

(120018444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.131.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015461/10.

(120018445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**KPI Residential Property 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.131.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015462/10.

(120018446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

---

**GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

In the year two thousand and eleven on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors (the "Board") of GlobeOp Financial Services S.A. (the "Company") with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 74 304, pursuant to (i) the decision by the Board of 12<sup>th</sup> June 2007 (registered with the deed of capital increase of the Company of 5<sup>th</sup> December 2007), and (ii) a power of attorney dated 13 December 2011 granting power to Toïnon Hoss to record the various decision of the board delegates resolving upon the issuance of new shares (the "Power of Attorney"), (a copy of which after having been intialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith).

The Company has been incorporated by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 22<sup>nd</sup> January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") n° 374 of 24<sup>th</sup> May 2000.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended several times and for the last time by deed of notary Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20<sup>th</sup> April 2011, published in the Mémorial n° 2164 of 15<sup>th</sup> September 2011.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegates as set forth in the Power of Attorney, it was noted that:

Capitalised terms used herein shall have the meaning given thereto in the Articles:

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

(I) Article 5 of the Articles provides as follows:

" [...]

**5.2.** The authorised capital (including the issued share capital) of the Company is set at twenty four million USD (\$24,000,000) represented by two hundred million (200,000,000) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on the date of the extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company providing for the authorised share capital and such authorisation and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of such extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company in the Mémorial (unless amended, extended or renewed by the General Meeting of Shareholders). Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg Company Law have been waived and the Board has been authorised to proceed to issue Shares within the authorised share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under the Company Law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the day of the extraordinary general meeting of shareholders recording such authorisation and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of said general meeting in the Mémorial.

**5.3.** Notwithstanding the amount of the authorized share capital and the authorization to the Board of Directors to suppress, limit or waive any preemptive subscription rights provided for by the Company Law under article 5.2 above, the Board may not, unless it receives a further authorization by an ordinary General Meeting of Shareholders passed at the simple majority of the votes casts, issue Shares in an amount representing more than to one-third (1/3) of the issued Share capital under the authorized Share capital over a period ending on the fifth anniversary of the authorization.

**5.4.** Notwithstanding the authorization to the Board of Directors to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights by the Company Law under article 5.2 above, existing Shareholders have a preferential subscription right for any issues of Shares against cash by the Board under the authorised share capital except for:

5.4.1 the issue of 20,745,204 shares (and options, rights convertible into shares, or similar instruments convertible or exchangeable into shares) issued pursuant to or in relation with the share option plans and employee equity incentive plans in existence on the date of the general meeting (such maximum number of shares to be automatically adapted in case the number of shares to which the options or other instruments give right to subscribe to, changes pursuant to the provisions of such plans);

5.4.2 The issue of a number of shares equal to 5% of the issued share capital shares within a one year period provided that no more than a number of shares equal to 7.5% of the issued share capital may be issued hereunder on a three year rolling period;

5.4.3 Any issue of rights, open offer or other offer (and issue of shares thereupon) where the board may at its discretion exclude preferential subscription rights of the existing shareholders in order to deal with fractional entitlements, legal or regulatory problems or difficulties or the requirements of any regulatory body or stock exchange or in relation to any practical problems or difficulties in any overseas territory; and

**5.5.** Any issue of shares within the authorized share capital must be recorded by notarial deed and this Article 5 must be amended accordingly.

**5.6.** The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

" [...]"

(II) The Company has an authorized share capital of twenty four million US Dollars (\$24,000,000). Pursuant to the Articles, the Board has been authorized to issue shares within the authorized share capital of the Company, including pursuant to the exercise of stock options of the Company.

(III) Pursuant to the authority referred to above and the Power of Attorney, the Company increased the issued share capital and issued shares as follows:



#### Exercise of Stock Options – cash contributions

(i) On 12 May 2011, three hundred twenty eight thousand five hundred and seventy one (328,571) shares upon receipt of a total subscription price of three hundred forty eight thousand two hundred and eighty five USD and twenty six cents (\$348,285.26) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(ii) On 16 May 2011, eighty two thousand four hundred and thirty (82,430) shares upon receipt of a total subscription price of eighty seven thousand three hundred and seventy five USD and eighty cents (\$87,375.80) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(iii) On 18 May 2011, one hundred thirteen thousand one hundred (113,100) shares upon receipt of a total subscription price of one hundred nineteen thousand eight hundred and eighty six USD (\$119,886) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(iv) On 25 May 2011, one hundred eleven thousand six hundred and seventy-eight (111,678) shares upon receipt of a total subscription price of one hundred eighteen thousand three hundred seventy-eight point sixty-eight USD (\$118,378.68) (being \$1.06 per share).

An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(v) On 2 June 2011, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares upon receipt of a total subscription price of eight hundred and twelve USD and fifty cents (\$812.50) (being \$0.65 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(vi) On 6 June 2011, three thousand one hundred and twenty-six (3,126) shares upon receipt of a total subscription price of two thousand and thirty-one USD and ninety cents (\$2,031.90) (being \$0.65 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(vii) On 8 June 2011, fifteen thousand (15,000) shares upon receipt of a total subscription price of fifty-four thousand USD (\$54,000) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(viii) On 14 June 2011, eighty-nine thousand two hundred and fifty-five (89,255) shares upon receipt of a total subscription price of ninety four thousand six hundred and ten USD and thirty cents (\$94,610.30) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(ix) On 20 June 2011, twenty thousand (20,000) shares upon receipt of a total subscription price of seventy-two thousand USD (\$72,000) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(x) On 21 June 2011, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares upon receipt of a total subscription price of four thousand three hundred and fifty USD (\$4,350) (being \$3.48 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xi) On 21 June 2011, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares upon receipt of a total subscription price of eight hundred and twelve USD and fifty cents (\$812.50) (being \$0.65 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xii) On 21 June 2011, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares upon receipt of a total subscription price of eight hundred and twelve USD and fifty cents (\$812.50) (being \$0.65 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xiii) On 6 July 2011, three thousand one hundred and twenty six (3,126) shares upon receipt of a total subscription price of two thousand and thirty-one USD and ninety cents (\$2,031.90) (being \$0.65 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xiv) On 19 July 2011, one hundred and forty-three (143) shares upon receipt of a total subscription price of one hundred and fifty-one USD and fifty-eight cents (\$151.58) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xv) On 20 July 2011, sixteen thousand and four hundred (16,400) shares upon receipt of a total subscription price of fifty-nine thousand and forty USD (\$59,040) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xvi) On 25 July 2011, four thousand and seventeen (4,017) shares upon receipt of a total subscription price of four thousand two hundred and fifty-eight USD and three cents (\$4,258.03) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xvii) On 25 July 2011, two thousand and five hundred (2,500) shares upon receipt of a total subscription price of nine thousand USD (\$9,000) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xviii) On 3 August 2011, twenty two thousand and five hundred (22,500) shares upon receipt of a total subscription price of eighty-one thousand USD (\$81,000) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xix) On 3 August 2011, seventy-four thousand two hundred and fourteen (74,214) shares upon receipt of a total subscription price of seventy-eight thousand six hundred and sixty-six USD and eighty-four cents (\$78,666.84) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xx) On 3 August 2011, six thousand two hundred and seventy four (6,274) shares upon receipt of a total subscription price of six thousand six hundred and fifty USD and forty-four cents (\$6,650.44) (being \$1.06 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xxi) On 8 August 2011, three thousand and nine hundred (3,900) shares upon receipt of a total subscription price of fourteen thousand and forty USD (\$14,040) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xxii) On 12 August 2011, four thousand six hundred and eighty-eight (4,688) shares upon receipt of a total subscription price of sixteen thousand three hundred and fourteen USD and twenty-four cents (\$16,314.24) (being \$3.48 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xxiii) On 22 August 2011, thirty five thousand seven hundred (35,700) shares upon receipt of a total subscription price of one hundred fifty two thousand six hundred and eighty USD (\$152,680) (being \$3.60 per share for 19,700 shares and \$5.11 per share for 16,000 shares). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xxiv) On 25 August 2011, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares upon receipt of a total subscription price of four thousand three hundred and fifty USD (\$4,350) (being \$3.48 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xxv) On 6 September 2011, one thousand two hundred and fifty (1,250) shares upon receipt of a total subscription price of four thousand three hundred and fifty USD (\$4,350) (being \$3.48 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

(xxvi) On 29 November 2011, twenty thousand (20,000) shares upon receipt of a total subscription price of seventy two thousand USD (\$72,000) (being \$3.60 per share). An amount equivalent to the nominal value of the shares so issued (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) was allocated to the issued share capital and the remainder to the share premium account.

Issue of shares by incorporation of available reserves:

(i) On 9 June 2011, two hundred thousand (200,000) shares by way of incorporation of reserves of an amount equal to the nominal value of such shares (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) and an aggregate amount of twenty four thousand USD (\$24,000) from the available share premium of the Company into the issued share capital account.

(ii) On 20 June 2011, one hundred thousand (100,000) shares by way of incorporation of reserves of an amount equal to the nominal value of such shares (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) and an aggregate amount of twelve thousand USD (\$12,000) from the available share premium of the Company into the issued share capital account.

(iii) On 28 June 2011, three hundred thousand (300,000) shares by way of incorporation of reserves of an amount equal to the nominal value of such shares (being zero point twelve USD (\$0.12) per share) and an aggregate amount of thirty six thousand USD (\$36,000) from the available share premium of the Company into the issued share capital account.

Evidence of (i) payment to the Company of such contributions in cash of a total amount of one million four hundred and seven thousand eight hundred eighty eight USD and forty seven cents (\$ 1,407,888.47) and (ii) available share premium of seventy two thousand USD (\$ 72,000) in the interim financial statements of the Company as of 31 May 2011 were shown to the notary.

(IV) Further to the above, the issued share capital of the company has been increased from its current amount of twelve million four hundred eighty nine thousand three hundred thirty three USD and ninety six cents (\$12,489,333.96) to twelve million six hundred seventy seven thousand twenty eight USD and sixty cents (\$12,677,028.60) by the issue of one million five hundred sixty four thousand one hundred twenty two (1,564,122) new shares. An amount of one hundred eighty seven thousand six hundred ninety four USD and sixty four cents (\$187,694.64) has been allocated to the share capital account and an amount of one million two hundred ninety two thousand one hundred ninety three USD and eighty three cents (\$1,292,193.83) has been allocated to the share premium account of the Company.

(V) As a result of the preceding increase of the share capital, it was resolved and decided to consequentially amend the Articles by amending article 5 for the new issued share capital and number of Shares so as to read as follows:

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued capital of the Company is set at twelve million six hundred seventy seven thousand twenty eight USD and sixty cents (\$12,677,028.60) represented by one hundred five million six hundred forty one thousand nine hundred and five (105,641,905) Shares with a nominal value of zero point twelve USD (\$0.12) each, all of said Shares being fully paid.

5.2 The authorised capital (including the issued share capital) of the Company is set at twenty four million USD (\$24,000,000) represented by two hundred million (200,000,000) Shares. The authorised and un-issued share capital shall and the authorisation to issue Shares thereunder is valid for a period starting on the date of the extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company providing for the authorised share capital and such authorisation and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of such extraordinary General Meeting of Shareholders of the Company in the Mémorial (unless amended, extended or renewed by the General Meeting of Shareholders). Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg Company Law have been waived and the Board has been authorised to proceed to issue Shares within the authorised share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under the Company Law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the day of the extraordinary general meeting of shareholders recording such authorisation and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of said general meeting in the Mémorial.

5.3. Notwithstanding the amount of the authorized share capital and the authorization to the Board of Directors to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights provided for by the Company Law under article 5.2 above, the Board may not, unless it receives a further authorization by an ordinary General Meeting of Shareholders passed at the simple majority of the votes cast, issue Shares in an amount representing more than to one-third (1/3) of the issued Share capital under the authorized Share capital over a period ending on the fifth anniversary of the authorization.

5.4. Notwithstanding the authorization to the Board of Directors to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights by the Company Law under article 5.2 above, existing Shareholders have a preferential subscription right for any issues of Shares against cash by the Board under the authorised share capital except for:

5.4.1. the issue of 19,203,853 shares (and options, rights convertible into shares, or similar instruments convertible or exchangeable into shares) issued pursuant to or in relation with the share option plans and employee equity incentive plans in existence on the date of the general meeting (such maximum number of shares to be automatically adapted in case the number of shares to which the options or other instruments give right to subscribe to, changes pursuant to the provisions of such plans);

5.4.2. The issue of a number of shares equal to 5% of the issued share capital shares within a one year period provided that no more than a number of shares equal to 7.5% of the issued share capital may be issued hereunder on a three year rolling period;

5.4.3. Any issue of rights, open offer or other offer (and issue of shares thereupon) where the board may at its discretion exclude preferential subscription rights of the existing shareholders in order to deal with fractional entitlements, legal or regulatory problems or difficulties or the requirements of any regulatory body or stock exchange or in relation to any practical problems or difficulties in any overseas territory; and

5.5. Any issue of shares within the authorized share capital must be recorded by notarial deed and this Article 5 must be amended accordingly.

5.6. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.7. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.8. The Company shall not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

5.9. The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by law. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,700,-.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte que précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le «Conseil») de GlobeOp Financial Services S.A. (la «Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 304, en vertu (i) d'une décision du Conseil en date du 12 juin 2007 (enregistrée avec le constat d'augmentation de capital de la Société daté du 5 décembre 2007), et (ii) une procuration datée du 13 décembre 2011 donnant pouvoir à Toinon Hoss aux fins d'enregistrer les différentes décisions prises par les délégués du conseil statuant sur l'émission de nouvelles actions (la «Procurator»), (dont une copie après avoir été paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 22 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 374 du 24 mai 2000.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à diverses reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 avril 2011, publié au Mémorial n° 2164 du 15 septembre 2011.

Le comparant, agissant ès qualités, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

En vertu des décisions prises, les pouvoirs délégués par le conseil d'administration de la Société et les décisions des délégués, telles qu'exposées dans la Procurator, il a été noté que:

Les termes en majuscules employés dans le présent constat auront la signification qui leur est attribuée dans les Statuts:

Le comparant, agissant ès-qualité, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

(I) L'article 5 des Statuts prévoit ce qui suit:

«[...]

5.7 Le capital autorisé (y compris le capital social émis) de la Société est fixé à vingt-quatre millions USD (\$ 24.000.000), représenté par deux cent millions (200.000.000) d'Actions. Le capital social autorisé, mais non émis, et l'autorisation d'émettre des Actions dans les limites de celui-ci seront valables pour une période commençant à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société fixant le capital social autorisé et ladite autorisation et se terminant cinq (5) années à partir de la date de publication dans le Mémorial du procès-verbal de ladite Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société (sauf modification, extension ou renouvellement par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Il a été renoncé à tout droit de souscription préférentiel quant à l'émission d'Actions contre espèces, tel que prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, et le Conseil a été autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé contre des apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement, conformément aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel tel que prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prenant acte de cette autorisation et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte contenant le procès-verbal de cette assemblée dans le Mémorial.

5.8 Nonobstant le montant du capital social autorisé et l'autorisation, en vertu de l'article 5.2 ci-dessus, accordée au Conseil d'Administration de supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, le Conseil ne peut pas, à moins qu'il ne reçoive une autre autorisation d'une Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires, approuvée à la majorité simple des votes exprimés, émettre des Actions pour un montant représentant plus d'un tiers (1/3) du capital social émis dans les limites du capital autorisé pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de l'autorisation.

5.9 Nonobstant l'autorisation, en vertu de l'article 5.2 ci-dessus, accordée au Conseil d'Administration de supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, les Actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel pour toute émission d'Actions contre espèces par le Conseil dans les limites du capital autorisé, à l'exception de:

5.9.1 l'émission de 20.745.204 actions (et options, droits convertibles en actions, ou instruments similaires convertibles ou échangeables en actions) émis conformément à ou en relation avec des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'encouragement des employés dans le capital social existant à la date de l'assemblée générale (ce nombre maximum d'actions devant être automatiquement adapté au cas où le nombre d'actions à la souscription desquelles les options ou autres instruments donnent droit, change selon les dispositions desdits plans);

5.9.2 l'émission d'un nombre d'actions égal à 5% du capital social émis pendant une période d'un an, à condition qu'un nombre maximal égal à 7,5% du capital social émis ne puisse être émis dans les limites de celui-ci pendant une période prolongée de trois ans;

5.9.3 toute émission de droits, offre ouverte ou autre offre (et émission d'actions à cet égard) où le conseil peut exclure, à sa discrétion, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants afin de régler des droits aux fractions, des problèmes ou difficultés réglementaires ou juridiques ou des exigences de toute entité de réglementation ou bourse ou en relation avec des problèmes ou difficultés d'ordre pratique sur tout territoire d'outre-mer; et

5.10 Toute émission d'actions dans les limites du capital autorisé doit être constatée par un acte notarié et le présent article 5 doit être modifié en conséquence.

5.11 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux exigences de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour modifier les présents Statuts.

[...]».

(II) La Société possède un capital social autorisé de vingt-quatre millions de dollars US (\$24.000.000). En vertu des Statuts, le Conseil a été autorisé à émettre des actions dans les limites du capital social de la Société, y compris en vertu de l'exercice des options de souscription d'actions de la Société.

(III) En vertu des pouvoirs susmentionnés et de la Procuration, la Société a augmenté le capital social émis comme suit:  
Exercice des Options d'Achat d'Actions – apports en espèces

(i) Le 12 mai 2011, trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante et onze (328.571) actions moyennant réception d'un prix total de souscription s'élevant à trois cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq USD et vingt-six cents (\$348.285,26) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(ii) Le 16 mai 2011, quatre-vingt-deux mille quatre cent trente (82.430) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze USD et quatre-vingts cents (\$87.375,80) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(iii) Le 18 mai 2011, cent treize mille cent (113.100) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six USD (\$119.886) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(iv) Le 25 mai 2011, cent onze mille six cent soixante-dix-huit (111.678) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de cent dix-huit mille trois cent soixante-huit USD et soixante-huit cents (\$118.378,68) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(v) Le 2 juin 2011, mille deux cent cinquante (1.250) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de huit cent douze USD et cinquante cents (\$812,50) (à savoir \$0,65 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(vi) Le 6 juin 2011, trois mille cent vingt-six (3.126) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de deux millions trente et un USD et quatre-vingt dix cents (\$2.031,90) (à savoir \$0,65 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(vii) Le 8 juin 2011, quinze mille (15.000) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de cinquante-quatre mille USD (\$54.000) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi



émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(viii) Le 14 juin 2011, quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante-cinq (89.255) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre-vingt-quatorze mille six cent dix USD et trente cents (\$94.610,30) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(ix) Le 20 juin 2011, vingt mille (20.000) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de soixante-douze mille USD (\$72.000) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(x) Le 21 juin 2011, mille deux cent cinquante (1.250) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre mille trois cent cinquante USD (\$4.350) (à savoir \$3,48 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xi) Le 21 juin 2011, mille deux cent cinquante (1.250) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de huit cent douze USD et cinquante cents (\$812,50) (à savoir \$0,65 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xii) Le 21 juin 2011, mille deux cent cinquante (1.250) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de huit cent douze USD et cinquante cents (\$812,50) (à savoir \$0,65 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xiii) Le 6 juillet 2011, trois mille cent vingt-six (3.126) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de deux mille trente et un USD et quatre-vingt-dix cents (\$2.031,90) (à savoir \$0,65 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xiv) Le 19 juillet 2011, cent quarante-trois (143) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de cent cinquante et un USD et cinquante-huit cents (\$151,58) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xv) Le 20 juillet 2011, seize mille quatre cents (16.400) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de cinquante-neuf mille quarante USD (\$59.040) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xvi) Le 25 juillet 2011, quatre mille dix-sept (4.017) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre mille deux cent cinquante-huit USD et trois cents (\$4.258,03) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xvii) Le 25 juillet 2011, deux mille cinq cents (2.500) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de neuf mille USD (\$9.000) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xviii) Le 3 août 2011, vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre-vingt-un mille USD (\$81.000) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xix) Le 3 août 2011, soixante-quatorze mille deux cent quatorze (74.214) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de soixante-dix-huit mille six cent soixante-six USD et quatre-vingt-quatre cents (\$78.666,84) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xx) Le 3 août 2011, six mille deux cent soixante-quatorze (6.274) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de six mille six cent cinquante USD et quarante-quatre cents (\$6.650,44) (à savoir \$1,06 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xxi) Le 8 août 2011, trois mille neuf cents (3.900) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatorze mille quarante USD (\$14.040) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xxii) Le 12 août 2011, quatre mille six cent quatre-vingt-huit (4.688) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de seize mille trois cent quatorze USD et vingt-quatre cents (\$16.314,24) (à savoir \$3,48 par action). Un



montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xxiii) Le 22 août 2011, trente-cinq mille sept cents (35.700) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingts USD (\$152.680) (à savoir \$3,60 par action pour 19.700 actions et \$5,11 par action pour 16.000 actions). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xxiv) Le 25 août 2011, mille deux cent cinquante (1.250) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre mille trois cent cinquante USD (\$4.350) (à savoir \$3,48 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xxv) Le 6 septembre 2011, mille deux cent cinquante (1.250) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de quatre mille trois cent cinquante USD (\$4.350) (à savoir \$3,48 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

(xxvi) Le 29 novembre 2011, vingt mille (20.000) actions moyennant réception d'un prix total de souscription de soixante-douze mille USD (\$72.000) (à savoir \$3,60 par action). Un montant équivalent à la valeur nominale des actions ainsi émises (à savoir douze cents (\$0,12) par action) a été imputé au capital social émis et le solde au compte de prime d'émission.

L'émission d'actions par l'incorporation de réserves disponibles:

(i) Le 9 juin 2011, deux cent mille (200.000) actions par voie de constitution de réserves d'un montant égal à la valeur nominale desdites actions (à savoir douze centimes USD (\$0,12 par action) et un montant total de vingt-quatre mille USD (\$24.000) de la prime d'émission disponible de la Société sur le compte du capital social émis.

(ii) Le 20 juin 2011, cent mille (100.000) actions par voie de constitution de réserves d'un montant égal à la valeur nominale desdites actions (à savoir douze cents USD (\$0,12 par action) et un montant total de douze mille USD (\$12.000) de la prime d'émission disponible de la Société sur le compte du capital social émis.

(iii) Le 28 juin 2011, trois cent mille (300.000) actions par voie de constitution de réserves d'un montant égal à la valeur nominale desdites actions (à savoir douze cents USD (\$0,12 par action) et un montant total de trente-six mille USD (\$36.000) de la prime d'émission disponible de la Société sur le compte du capital social émis.

Preuve du (i) paiement de la Société desdits apports en espèces d'un montant total d'un million quatre cent sept mille huit cent quatre-vingt-huit USD et quarante-sept cents (\$ 1.407.888,47) et (ii) d'une prime d'émission disponible de soixante-douze mille USD (\$ 72.000) figurant dans les états financiers de la Société en date du 31 mai 2011 a été montrée au notaire.

(IV) À la suite de ce qui précède, le capital social émis a été augmenté afin de le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille trois cent trente-trois USD et quatre-vingt-seize cents (\$12.489.333,96) à douze millions six cent soixante-dix-sept mille vingt-huit USD et soixante cents (\$12.677.028,60) par l'émission d'un million cinq cent soixante-quatre mille cent vingt-deux (1.564.122) nouvelles actions. Un montant de cent quatre-vingt sept mille six cent quatre-vingt-quatorze USD et soixante-quatre cents (\$187.694,64) a été imputé au compte de capital social et un montant d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-treize USD et quatre-vingt-trois cents (\$1.292.193,83) a été imputé au compte de prime d'émission de la Société.

(V) En conséquence de la précédente augmentation du capital social, il a été décidé de modifier en conséquence les Statuts par la modification de l'article 5 en ce qui concerne le nouveau capital social émis et le nombre d'Actions aux fins de se lire comme suit:

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à douze millions six cent soixante-dix-sept mille vingt-huit USD et soixante cents (\$ 12.677.028,60) représenté par cent cinq millions six cent quarante et un mille neuf cent cinq (105.641.905) Actions d'une valeur nominale de douze cents (\$ 0,12) chacune, toutes lesdites Actions ayant été entièrement libérées.

5.2 Le capital autorisé (y compris le capital social émis) de la Société est fixé à vingt-quatre millions USD (\$ 24.000.000), représenté par deux cent millions (200.000.000) d'Actions. Le capital social autorisé, mais non émis, et l'autorisation d'émettre des Actions dans les limites de celui-ci seront valables pour une période commençant à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société prévoyant le capital social autorisé et ladite autorisation et se terminant cinq (5) années à partir de la date de publication dans le Mémorial du procès-verbal de ladite Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires de la Société (sauf modification, extension ou renouvellement par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Il a été renoncé à tout droit de souscription préférentiel quant à l'émission d'Actions contre espèces, tel que prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, et le Conseil a été autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé contre des apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement, conformément aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) tout en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel tel que prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prenant acte de cette

autorisation et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte contenant le procès-verbal de cette assemblée dans le Mémorial.

5.3 Nonobstant le montant du capital social autorisé et l'autorisation, en vertu de l'article 5.2 ci-dessus, accordée au Conseil d'Administration à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, le Conseil ne peut pas, à moins qu'il ne reçoive une autre autorisation d'une Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires, approuvée à la majorité simple des votes exprimés, émettre des Actions pour un montant représentant plus d'un tiers (1/3) du capital social émis dans les limites du capital autorisé pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de l'autorisation.

5.4 Nonobstant l'autorisation, en vertu de l'article 5.2 ci-dessus, accordée au Conseil d'Administration de supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel prévu par le Droit des Sociétés Luxembourgeoises, les Actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel pour toute émission d'Actions contre espèces par le Conseil dans les limites du capital autorisé, à l'exception de:

5.4.1 l'émission de 19.203.853 actions (et options, droits convertibles en actions, ou instruments similaires convertibles ou échangeables en actions) émis conformément à ou en relation avec des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'encouragement des employés dans le capital social existant à la date de l'assemblée générale (ce nombre maximum d'actions devant être automatiquement adapté au cas où le nombre d'actions à la souscription desquelles les options ou autres instruments donnent droit, change selon les dispositions desdits plans);

5.4.2 l'émission d'un nombre d'actions égal à 5% du capital social émis pendant une période d'un an, à condition qu'un nombre maximal égal à 7,5% du capital social émis ne puisse être émis dans les limites de celui-ci pendant une période prolongée de trois ans;

5.4.3 toute émission de droits, offre ouverte ou autre offre (et émission d'actions à cet égard) en vertu desquelles le conseil peut exclure, à sa discrétion, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants afin de régler des droits aux fractions, des problèmes ou difficultés réglementaires ou juridiques ou des exigences de toute entité de réglementation ou bourse ou en relation avec des problèmes ou difficultés d'ordre pratique sur tout territoire d'outre-mer; et

5.5 Toute émission d'actions dans les limites du capital autorisé doit être constatée par un acte notarié et le présent article 5 doit être modifié en conséquence.

5.6 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux exigences de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour modifier les présents Statuts.

5.7 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de ses propres Actions et peut détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.8 La Société ne peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration sera autorisé à prévoir à sa discrétion le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'action.

5.9 Les droits et obligations attachés aux Actions seront identiques, sauf dans la mesure permise par les Statuts ou la loi. En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être créé dans lequel pourra être transférée toute prime payée sur une action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour prévoir le paiement de toute Action que la Société peut racheter à ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires dans la forme d'un dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

#### *Dépenses:*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 2.700,-.

Après lecture faite au comparant, qui a demandé de rédiger le présent acte en langue anglaise, ladite personne a signé le présent acte original ensemble avec nous, notaire, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais est suivie d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT acte fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58994. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011692/538.

(120013551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

**KPI Residential Property 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 111.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015463/10.

(120018432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 111.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015464/10.

(120018550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Sharehood S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 81.612.

Les statuts coordonnés au 30/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29/01/2012.

Cosita Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2012014998/12.

(120017403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

**KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 111.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015465/10.

(120018551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 111.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015466/10.

(120018552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

**Inspir Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.265.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le six décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Dominique BAUDOUX, administrateur de sociétés, né à Nivelles (B) le 19 janvier 1957, demeurant à B-1480 Saintes, 5, rue J. Wauters, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme "Inspir Developments S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 11 février 1998, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 368 du 20 mai 1998

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.265,

II.- Que le capital social de la société anonyme "Inspir Developments S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit euros (EUR 24,78)..

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Inspir Developments S.A.".

IV.- Que l'activité de la société "Inspir Developments S.A." a cessé et que le comparant, en tant que seul et unique associé de la Société ("Associé unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associé unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 750,-EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4472. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012012901/51.

(120015293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.